

Conseil Portuaire
Port Camargue
Le 14 juin 2017

CONSEIL PORTUAIRE DU 14 JUIN 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h.

Monsieur CAVAILLES présente et commente l'ordre du jour.

Il précise que le budget 2017 sera abordé même s'il n'est pas à l'ordre du Jour.

RAPPORT D'ACTIVITES

Il présente le rapport d'activités. Il demande aux membres s'ils ont des remarques à faire sur le rapport d'activité.

Monsieur MARTIN demande des précisions quant à la date de renouvellement des contrats des professionnels et souhaiterait que les marinas en profitent également.

Monsieur CAVAILLES indique que les contrats des professionnels ont une durée de 50 ans à compter de 2007, année de renouvellement de leur contrat d'occupation de domaine public.

Il aborde ensuite la partie budget du rapport. Il donne lecture des investissements budgétés et réalisés.

Monsieur MARTIN demande pourquoi on passe si vite sur le rapport d'activités et souhaite avoir des précisions sur la baisse des manutentions sur le 80 T.

Monsieur TEISSONNIERES indique que les clients ne font plus l'entretien de leur bateau comme précédemment, ils carènent moins souvent.

Il s'étonne également du faible montant du loyer de l'UCPA.

Monsieur CAVAILLES lui donne l'historique du contrat UCPA et confirme que ces dispositions sont conformes.

Monsieur MARTIN demande des précisions sur l'abandon de la collecte des fusées pyrotechniques par le point propre.

Monsieur CAVAILLES indique qu'un système de collecte a été mis en place pour ces fusées et elles doivent désormais être déposées chez les shipchandlers.

Monsieur CAVAILLES revient sur l'aspect budgétaire réalisé. Il donne des précisions sur les investissements qui ont été réalisés principalement par l'affectation du résultat.

Il précise que l'ensemble des postes est en augmentation sauf le service manutention.

Il précise que les concessions ont fortement augmenté parce que la Régie a rentré un nouveau contrat d'occupation du domaine public, celui de la prise d'eau de la Thalasso qui était récupéré par les services de l'Etat auparavant et l'évolution du contrat du Spinaker. Le montant de la concession du Spinaker est désormais plus élevé conformément à son contrat.

Monsieur MARTIN demande ce que sont les mandats annulés.

Monsieur MERCIER indique qu'il s'agit principalement du plafonnement de la valeur ajoutée.

Monsieur MERCIER ajoute que 2016 est la meilleure année depuis 2002, et même meilleure à 2013, qui était déjà une très bonne année.

Monsieur CAVAILLES indique qu'en 2016 le budget de la Régie a été impacté par la réforme fiscale qui a entraîné une forte augmentation de la taxe foncière, de la CFE et de la CVAE.

Monsieur MARTIN s'étonne du manque de provisions pour le dragage du port.

Monsieur CAVAILLES indique que les provisions pour dragage pourront être reprises à partir de 2018.

Monsieur MARMORAT souhaite avoir des précisions sur le projet des compteurs électriques qui seront installés pour les clients de gros bateaux sur lesquels les propriétaires vivent à l'année.

Monsieur CAVAILLES détaille le fonctionnement de l'installation qui permettra de faire des économies et de facturer les dépassements de fourniture en surfacturation.

Madame LAUTREC demande si pour l'eau on ne pourrait pas faire la même chose.

Monsieur CAVAILLES indique que cela est prévu. Le procédé va déjà être mis en place sur l'électricité.

Sur l'évolution des investissements, il fait constater le creux de 2015 puisqu'il y avait en attente le projet de l'Ecole de Mer.

Il rappelle qu'il n'a pas été utile de faire appel à des emprunts.

Monsieur CAVAILLES indique qu'une procédure est en cours auprès du Tribunal administratif de Nîmes pour annuler la taxe foncière sur les plans d'eau marinas.

Monsieur MARTIN indique une anomalie sur le montant des recettes commerciales.

Monsieur CAVAILLES confirme qu'il va regarder cela.

Monsieur MERCIER indique que les charges de personnel sont le poste le plus important puis vient ensuite les impôts.

Monsieur MARTIN s'étonne du montant déboursé par la Régie, pour la Maison du Nautisme.

Monsieur CAVAILLES détaille le coût et précise que l'aménagement des pontons d'escale étaient déjà prévu. Leur mis en place a servi à la Maison du Nautisme.

Monsieur MARTIN demande ce qu'il en est de l'achat d'une partie du bâtiment d'ALMA NAUTIC ?

Monsieur CAVAILLES indique que la signature de l'acte a été réalisée dans la semaine. Il précise que cette partie du bâtiment rachetée à ALMA NAUTIC va servir à héberger le bureau de la manutention et l'association Les Nautiques.

Monsieur BLANC précise qu'il souhaiterait que son association puisse aussi bénéficier d'un local plus adapté pour son activité.

Monsieur MARTIN demande des précisions sur la création d'un réseau d'eaux usées sur les quais collectifs.

Monsieur CAVAILLES rappelle l'historique du dossier d'implantation d'un sanitaire sur les quais collectifs et indique que finalement la copropriété serait sur le point d'accepter. La copropriété attend le permis de construire avant de se positionner.

Monsieur MARTIN s'étonne du pourcentage d'impôts pour la Régie et demande des précisions sur l'augmentation de la redevance domaniale.

Monsieur CAVAILLES précise que l'augmentation a bien eu lieu.

Monsieur CRAUSTE aborde la partie taxe et impôts. Il précise que lors d'une rencontre avec l'UVPLR, il a abordé le sujet avec le Président et indique avoir suggéré de travailler pour agir auprès du gouvernement pour s'opposer à de nouvelles taxations.

Monsieur PERRIN indique que beaucoup d'associations sur les ports de plaisance s'inquiètent de nouvelles taxations qui pourraient apparaître prochainement.

Monsieur CAVAILLES indique que l'endettement est de 4 133 098,17 € avec une durée moyenne d'endettement de 7 ans.

ETUDE BUDGET 2017

Monsieur CAVAILLES détaille le montant des travaux à réaliser.

Sur les investissements, un emprunt va être réalisé pour l'Ecole de Mer pour équilibrer le budget.

Monsieur MERCIER indique que la Régie a connu de bonnes surprises dans les dossiers d'appel d'offres.

Monsieur CAVAILLES indique aussi que la Régie pourrait bénéficier de nouvelles subventions.

Monsieur CAVAILLES rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs en 2016.

Il ajoute que les derniers pointages donnent déjà de bons résultats. Il ajoute que souvent le résultat du mois de juillet est un bon indicateur des chiffres de l'année.

Monsieur PERRIN s'étonne que la récupération de locaux chez Alma Nautic soit passée en fonctionnement.

Monsieur CAVAILLES lui indique qu'il s'agit de domaine public. Il précise que la superficie qui a été récupéré est de 183 m².

Monsieur FESQUET demande des précisions sur les investissements au niveau des parkings.

Monsieur CRAUSTE indique qu'une nouvelle approche est en cours sur la gestion des parkings.

Monsieur ROUX donne les précisions quant à la nouvelle organisation du parking de la Marine. Il précise travailler en partenariat avec la Mairie pour la mise en place et la gestion de nouveaux horodateurs.

Monsieur CRAUSTE indique qu'une nouvelle approche de la gestion des parkings est en train de se mettre en place. Il ajoute qu'on ne parlera plus de procès-verbaux mais de redevance portant sur le temps réel de dépassement. Il ajoute que le gouvernement souhaite dépenaliser le stationnement illicite et indique que de nouveaux tarifs vont voir le jour.

BILAN FINANCIER DE L'ECOLE DE MER

Monsieur CAVAILLES présente la situation de l'Ecole de Mer à la date du Conseil. Il précise qu'une enveloppe avait été prévue pour les imprévus.

Il donne le montant total des travaux, des missions, et de la maîtrise d'oeuvre.

Il ajoute que les travaux ont connus des problèmes de dévoiement et de raccordement des réseaux au démarrage du chantier.

Monsieur MARTIN demande où en est la subvention du Département.

Monsieur CRAUSTE lui assure qu'elle va être versée prochainement.

Monsieur CAVAILLES donne le montant de la participation des marinas.

Il précise avoir perçu la moitié de la subvention de la commune et la moitié de l'A.N.C.V.

Monsieur FESQUET demande des précisions sur le terrain et la gestion du bâtiment.

Monsieur CAVAILLES indique que le terrain et le bâtiment vont faire l'objet d'une délégation de service public. Le délégataire n'aura aucun droit sur le bâtiment.

Monsieur CAVAILLES détaille l'incidence financière de l'Ecole de Mer.

Il donne le détail des comptes de recettes et de dépenses.

Sur les recettes de fonctionnement, apparaissent la participation des marinas et celle de la Commune. Il détaille les frais d'entretien à la charge du délégataire et les frais d'assurance.

Madame LAUTREC demande si dans la DSP, l'entretien des bâtiments est à la charge du délégataire ? Elle précise qu'il est difficile de faire respecter ce point. Comment la Régie va gérer cela ?

Monsieur CAVAILLES indique qu'un comité de surveillance va être mis en place ; Si le délégataire ne respecte pas ses engagements, des pénalités sont prévues.

Elle précise qu'il ne faut pas négliger ce point important.

Monsieur FESQUET demande comment ont été intégrés les espaces verts.

Monsieur CAVAILLES indique que ces travaux sont à la charge de la Régie.

Monsieur PERRIN demande ce qu'il en sera du stationnement des autocars.

Monsieur CAVAILLES indique que celui déjà en place dans l'avenue sera agrandi et sera dans le prolongement de l'Ecole de Mer.

Il précise que la Régie est sur le point d'aboutir sur le choix d'un délégataire. Il précise que le candidat a fait des propositions sur la part variable du loyer. Pour rassurer la Régie, il propose aussi une pénalité de déchéance.

Monsieur MARTIN indique que l'ALPC2 est défavorable à la présentation de la participation des marinas et subventions dans le budget prévisionnel.

Monsieur PERRIN donne le montant de la participation marinas et demande ce à quoi elle va servir.

Monsieur CAVAILLES indique que d'autres investissements sont prévus.

Monsieur CAVAILLES informe que les délais sont respectés pour l'instant.

Il indique qu'un problème de livraison d'isolants pourrait faire prendre un peu de retard au chantier mais d'autres solutions peuvent être étudiées.

Monsieur ROUX indique qu'il faut respecter les contraintes techniques.

Monsieur CAVAILLES indique attendre la proposition du bureau d'étude pour une isolation avec du polystyrène expansé.

TRAVAUX 2017

Monsieur CAVAILLES présente les travaux à réaliser en 2017. Il précise que certains travaux pourraient bénéficier de nouvelles subventions permettant ainsi une économie sur le programme de travaux, notamment la création du parking de la nouvelle Ecole de Mer qui pourrait bénéficier de subvention du Plan Littoral 21.

Monsieur CRAUSTE suggère qu'à la création du nouveau parking de l'Ecole de mer, il soit mis en place une stèle en hommage à Jean BALLADUR.

Monsieur MARTIN s'étonne du manque de connaissance de la ville du Grau du Roi dans le Plan Littoral 21.

Monsieur CRAUSTE indique avoir abordé le Plan Littoral 21 avec la préfecture et des dossiers ont été validés et vont être engagés.

Monsieur CRAUSTE indique que la requalification du port de plaisance fait partie de ces projets de travaux.

Monsieur CAVAILLES détaille les montants des opérations.

Monsieur PERRIN précise s'inquiéter de la plage qui se crée au niveau du banc de sable et suggère que ce point fasse l'objet d'une étude spécifique.

Monsieur CRAUSTE indique effectivement qu'une plage s'est créée et qu'un plan de balisage doit être mis en place et que la responsabilité de la Commune peut être engagée.

Il ajoute que dans le temps, l'ensablement va poser problème à Port Camargue et au Grau du Roi. Il y a des solutions à apporter à cela. Et c'est là que les fonds du Plan Littoral 21 peuvent être utiles.

Il précise qu'il faut aussi gérer ce stock de sable, le prélever pour l'amener là où on a besoin. Il ajoute que l'on ne peut pas rester sans rien faire.

Il rappelle aussi que les bancs de l'Espiguette sont des lieux de prolifération d'hippocampes dans la zone Natura 2000.

Monsieur CRAUSTE indique que nous avons aussi la responsabilité de protéger notre marina.

Madame HOLT quitte la séance.

Monsieur DANET rappelle la dangerosité de la zone.

Madame LAUTREC demande si un arrêté municipal ne peut pas provisoirement réglementer cet endroit.

Monsieur MARTIN indique que la nature a repris ses droits.

Monsieur CAVAILLES aborde à nouveau le programme de travaux.

Il précise qu'un ascenseur sera dédié au Yacht Club et une passerelle avec l'Ecole de Mer permettra son accès.

Il détaille ensuite plusieurs points du programme de travaux : le réaménagement du local des grutiers près de la darse, l'optimisation du parc des caméras, l'acquisition d'une deuxième grue 16T.

Concernant les pompes eaux grises, il précise attendre les accusés de réception de dossier de subvention pour les mettre en place. Il rappelle que la collecte des eaux usées dans le port est un souhait du Conseil d'Administration.

Monsieur FESQUET fait état du problème du poste de relèvement près des marinas, souvent à saturation lors de grosses pluies.

Mr CRAUSTE indique que cela concerne la Communauté de Communes qui doit planifier des travaux pour y remédier.

Il précise que l'an passé, les eaux de baignade ont été impactées par ce genre de problème.

Il indique que la mise en œuvre de la collecte par bateaux doit être relayée par d'autres opérations.

Il précise que dans le cadre de l'opération Port en réseaux, des pompes vont être installées dans plusieurs ports.

Il rappelle également l'inauguration prochaine du laboratoire installé dans les locaux de la station d'épuration au Grau du Roi qui permettra des analyses quotidiennes. Sa capacité d'analyses est importante puisque possible tous les jours avec des résultats sous 3 heures.

Ce dispositif se met en place et va être assorti d'une application profil de baignade. C'est un dispositif qui fonctionne bien à Biarritz et c'est un élément majeur pour la collectivité.

Monsieur FESQUET demande ce qu'il est des roubines. Il demande s'il n'y a pas moyen de trouver une solution pour les roubines et éviter le phénomène des algues.

Monsieur CRAUSTE indique que les lagunes permettent de résoudre ces problèmes et que les algues sont dues le plus souvent du fait d'une chaleur excessive.

Monsieur FESQUET indique que ces phénomènes prennent de l'ampleur au fur et à mesure des années.

PROGRAMME DES ANIMATIONS 2017

Monsieur CAVAILLES présente le programme.

Il indique que le programme est impressionnant cet été.

Il détaille les manifestations et animations à venir, et rappelle la venue du Tour de France à la voile.

Monsieur CRAUSTE indique que la Région a engagé des financements pour la présence du Tour de France à la Voile sur les côtes d'Occitanie. Il ajoute s'être positionné pour faire en sorte que la manifestation se déroule une année sur le Grau du Roi-Port Camargue.

Monsieur CAVAILLES précise que le Concert de l'eau a été abandonné au profit de l'animation FEST'IN ZONE et en détaille le contenu.

Il commente les différentes animations sur la saison et insiste sur la manifestation le 7^{ème} continent en rapport avec la sensibilisation.

Mr CRAUSTE précise qu'au Seaquarium, l'institut marin développe des actions très intéressantes.

Monsieur CAVAILLES rappelle qu'un apéro pontons est programmé dans les marinas et se déroulera dans la pinède avenue du Foudroyant vers 18 h 30.

Monsieur CRAUSTE remercie les membres du Conseil Portuaire pour leur participation active et leur contribution au Conseil Portuaire. Il ajoute que même si parfois il y a des désaccords, cela reste constructif.

Il ajoute que globalement de très bonnes choses se produisent sur Port Camargue... mais qu'il faut rester humble.

Il termine en rappelant la vitalité des associations et des professionnels avec qui de belles choses restent à faire. Des dynamiques arrivent et les vigilances sont de mises.

L'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée.